

Agnès ALIE
Assistante administrative indépendante
06 77 79 28 63 - alieagnes@sfr.fr
www.facebook.com/agnesalie76

 **C95AWVQD24PN**
Vérifiez l'authenticité de ce document:
<http://www.webportage.com/verif?C=C95AWVQD24PN>

FACTURE en euros N° : 164989

ASL LINDBERGH
648 rue de la Pepiniere
76190 SAINTE-MARIE-DES-CHAMPS
France

Date	Règlement
30/06/2020	Paiement à réception

Référence	Devis / Contrat correspondant
Prestations Agnes Alie	

Désignation	Qté	Unité	Tx TVA	Prix Unit.	Total H.T.
Intervenant(e) : Agnès ALIE					
Interventions Agnes Alie fevrier et juin 2020 <i>intervention du 22 février 20 pour AG du 16 mars 2020</i> <i>-préparation du bilan de charges 2019</i> <i>-préparation prévisionnel 2020</i> <i>- classement des documents</i>	5	Unite	20.00%	18,00 €	90,00 €
Intervention du 26 juin 2020 <i>- Finalisation de préparation AG du 30 juin 2020</i>	6	Unite	20.00%	18,00 €	108,00 €

Merci de libeller votre règlement exclusivement au nom de webportage.
Règlement par chèque : Adressez votre chèque (avec numéro de facture au dos) à webportage L'Escapade, Bât. E - Avenue Paul Jullien - 13100 Le Tholonet.
Règlement par virement : Utilisez les coordonnées situées en bas à droite de cette facture (avec numéro de facture dans le libellé du virement).

*Reglé par virement
le 29/06/2020*

Total HT	Taux TVA	Total TVA	Total TTC	Acompte	A payer
198,00 €	20,00 %	39,60 €	237,60 €	0,00 €	237,60 €

TVA	Payer par virement	
-	RIB	30002 02832 0000072461L 72
	BIC	CRLYFRPP
	IBAN	FR6530002028320000072461L72

SAS au capital de 45.000 euros. RCS d'Aix-en-Provence. N° SIREN 483 180 808. déclaration d'activité formation enregistrée sous le n° 93.13.14493.13 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Code NAF (APE): 7830Z. Coordonnées bancaires : 30002 02832 0000072461L 72. Aucun escompte ne sera effectué même pour un règlement anticipé. Tous les règlements non parvenus dans les délais convenus seront majorés des pénalités légales de retard au taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal ART. 1 loi n° 92.1442 du 31/12/1992 relative aux délais de paiement. Pour tout litige seul le tribunal du siège social de webportage est compétent.